



CROISÉES D'ARTS édition 2

2, 3 et 4 octobre 2026



Participation - Modalités pratiques pour les exposants

I. Rappel de l'Objectif

Durant trois jours, Château-Landon se transforme en *galerie à ciel ouvert*, exposant environ 70 artistes dans autant de lieux d'accrochage et invitant à un parcours libre à la découverte de différents quartiers de la ville. À la nuit tombée, vitrines et fenêtres seront illuminées jusqu'aux environs de 22 H 30.

II. Dates à retenir

- | | |
|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dépôt des candidatures : | le 15 mai au plus tard. |
| <input type="checkbox"/> Visite des lieux d'exposition : | les 20 mai, 6 juin et 19 juin |
| <input type="checkbox"/> Dépôt des œuvres : | du 21 au 27 septembre |
| <input type="checkbox"/> Accrochage des œuvres : | du 28 septembre au 1er octobre |
| <input type="checkbox"/> Démontage des œuvres : | à partir du 5 octobre |
| <input type="checkbox"/> Reprise des œuvres par les exposants : | au plus tard le 24 octobre |

III. Participation aux Croisées d'arts : conditions générales

Conditions de participation

Les exposants doivent 1) avoir complété et renvoyé la fiche de candidature décrivant l'œuvre ou les œuvres à exposer, 2) avoir pris connaissance du document relatif aux modalités pratiques de participation à l'événement, 3) avoir réglé la cotisation à l'association des « Amis de l'Hôtel Dieu » (10€).

Œuvres exposées

Les exposants sont libres de ce qu'ils entendent présenter. L'équipe en charge des Croisées d'arts se réserve le droit, conjointement avec l'artiste, du choix final des œuvres exposées.

Reconnaissance et attribution des lieux d'exposition

Les lieux d'expositions sont présentés aux exposants lors des deux, trois visites organisées par l'équipe Croisées d'arts les 20 mai, 6 juin et 19 juin.

Transport et Installation des œuvres

Les exposants ont en charge l'acheminement de leur(s) œuvre(s) jusqu'aux lieux d'exposition. Les matériels standard nécessaires à l'installation sont fournis par l'équipe Croisées d'arts, à savoir : chaînes, crochets, spots, rallonges électriques, minuteurs, toile servant de fond. Pour les œuvres présentant des conditions d'installation spécifiques, en discuter avec les organisateurs lors des visites de mai/juin.

Communication

L'équipe Croisées d'arts assure l'information et communication sur l'événement.

Des cartels seront affichés dans les croisées à proximité des œuvres d'après les informations fournies par les artistes.

Les exposants confirmeront leur accord pour être présentés dans toutes publications qui pourraient paraître à l'occasion de la manifestation et sur le site internet de l'événement

<https://ecc177.com/xda2>